

Charter for the Conservation of Historic Towns and Urban Areas

Preamble and Definitions

1. All urban communities, whether they have developed gradually over time or have been created deliberately, are an expression of the diversity of societies throughout history.
2. This charter concerns historic urban areas, large and small, including cities, towns and historic centres or quarters, together with their natural and man-made environments. Beyond their role as historical documents, these areas embody the values of traditional urban cultures. Today many such areas are being threatened, physically degraded, damaged or even destroyed, by the impact of the urban development that follows industrialization in societies everywhere.
3. Faced with this dramatic situation, which often leads to irreversible cultural, social and even economic losses, the International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) deems it necessary to draw up an international charter for historic towns and urban areas that will complement the "International Charter for the Conservation and Restoration of Monuments and Sites", usually referred to as "The Venice Charter". This new text defines the principles, objectives, and methods necessary for the conservation of historic towns and urban areas. It also seeks to promote the harmony of both private and community life in these areas and to encourage the preservation of those cultural properties, however modest in scale, that constitute the memory of mankind.
4. As set out in the UNESCO "Recommendation Concerning the Safeguarding and Contemporary Role of Historic Areas" (Warsaw — Nairobi, 1976), and also in various other international instruments, "the conservation of historic towns and urban areas" is understood to mean those steps necessary for the protection, conservation and restoration of such towns and areas as well as their development and harmonious adaptation to contemporary life.

Principles and Objectives

1. In order to be most effective, the conservation of historic towns and other historic urban areas should be an integral part of coherent policies of economic and social development and of urban and regional planning at every level.
2. Qualities to be preserved include the historic character of the town or urban area and all those material and spiritual elements that express this character, especially:
 - a. urban patterns as defined by lots

- and streets;
- b. relationships between buildings and green and open spaces;
- c. the formal appearance, interior and exterior, of buildings as defined by scale, size, style, construction, materials, colour and decoration;
- d. the relationship between the town or urban area and its surrounding setting, both natural and manmade;
- e. the various functions that the town or urban area has acquired over time.

Any threat to these qualities would compromise the authenticity of the historic town or urban area.

3. The participation and the involvement of the residents are essential for the success of the conservation programme and should be encouraged. The conservation of historic towns and urban areas concerns their residents first of all.

4. Conservation in an historic town or urban area demands prudence, a systematic approach and discipline. Rigidity should be avoided since individual cases may present specific problems.

Methods and Instruments

5. Planning for the conservation of historic towns and urban areas should be preceded by multidisciplinary studies.

Conservation plans must address all relevant factors including archaeology, history, architecture, techniques, sociology and economics.

The principal objectives of the conservation plan should be clearly stated as should the legal, administrative and financial measures necessary to attain them.

The conservation plan should aim at

ensuring a harmonious relationship between the historic urban areas and the town as a whole.

The conservation plan should determine which buildings must be preserved, which should be preserved under certain circumstances and which, under quite exceptional circumstances, might be expendable. Before any intervention, existing conditions in the area should be thoroughly documented.

The conservation plan should be supported by the residents of the historic area.

6. Until a conservation plan has been adopted, any necessary conservation activity should be carried out in accordance with the principles and the aims of this Charter and the Venice Charter.

7. Continuing maintenance is crucial to the effective conservation of a historic town or urban area.

8. New functions and activities should be compatible with the character of the historic town or urban area.

Adaptation of these areas to contemporary life requires the careful installation or improvement of public service facilities.

9. The improvement of housing should be one of the basic objectives of conservation.

10. When it is necessary to construct new buildings or adapt existing ones, the existing spatial layout should be respected, especially in terms of scale and lot size.

The introduction of contemporary elements in harmony with the surroundings should not be discouraged since such features can contribute to the enrichment of an area.

11. Knowledge of the history of a

historic town or urban area should be expanded through archaeological investigation and appropriate presentation of archaeological findings.

12. Traffic inside a historic town or urban area must be controlled and parking areas must be planned so that they do not damage the historic fabric or its environment.

13. When urban or regional planning provides for the construction of major motorways, they must not penetrate an historic town or urban area, but they should improve access to them.

14. Historic towns should be protected against natural disasters and nuisances such as pollution and vibration in order to safeguard the heritage and for the security and well-being of the residents.

Whatever the nature of a disaster affecting an historic town or urban area, preventive and repair measures must be adapted to the specific character of the properties concerned.

15. In order to encourage their participation and involvement a general information programme should be set up for all residents, beginning with children of school age.

The action of associations for the protection of heritage should also be encouraged and financial measures in favour of conservation and restoration should be adopted.

16. Specialized training should be provided for all those professions concerned with conservation.

The text is true to the original.

Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes Historiques

Préambule et Définitions

Résultant d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré, toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques.

La présente charte concerne plus précisément les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Or, celles-ci sont menacées de dégradation, de destructuration voire de destruction, sous l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle et qui atteint aujourd'hui universellement toutes les sociétés. Face à cette situation souvent dramatique qui provoque des pertes irréversibles de caractère culturel et social et même économique, le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a estimé nécessaire de rédiger une "Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes Historiques".

Complétant la "Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites" (Venise, 1964), ce nouveau texte

définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques, à favoriser l'harmonie de la vie individuelle et sociale et à perpétuer l'ensemble des biens, même modestes, qui constituent la mémoire de l'humanité.

Comme dans le texte de la Recommandation de l'UNESCO "concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine" (Varsovie-Nairobi, 1976), ainsi que dans différents autres instruments internationaux, on entend ici par "sauvegarde des villes historiques" les mesures nécessaires à leur protection, à leur conservation et à leur restauration ainsi qu'à leur développement cohérent et à leur adaptation harmonieuse à la vie contemporaine.

Principes et Objectifs

1. La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.
2. Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'en-

semble des éléments matériels et spirituels qui en exprime l'image, en particulier:

a) la forme urbaine définie par la trame et le parcellaire,

b) les relations entre les divers espaces urbains: espaces bâtis, espaces libres, espaces plantés,

c) la forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leur structure, volume, style, échelle, matériaux, couleur et décoration,

d) les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme,

e) les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire. Toute atteinte à ces valeurs compromettrait l'authenticité de la ville historique.

3. La participation et l'implication des habitants de toute la ville sont indispensables au succès de la sauvegarde. Elles doivent donc être recherchées en toutes circonstances et favorisées par la nécessaire prise de conscience de toutes les générations. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier leurs habitants.

4. Les interventions sur un quartier ou une ville historique doivent être menées avec prudence, méthode et rigueur, en évitant tout dogmatisme, mais en tenant compte des problèmes spécifiques à chaque cas particulier.

Méthodes et Instruments

5. La planification de la sauvegarde des villes et quartiers historiques doit être précédée d'études pluridisciplinaires. Le plan de sauvegarde doit comprendre une analyse des données,

notamment archéologiques, historiques, architecturales, techniques, sociologiques et économiques et doit définir les principales orientations et les modalités des actions à entreprendre au plan juridique, administratif et financier. Le plan de sauvegarde devra s'attacher à définir une articulation harmonieuse des quartiers historiques dans l'ensemble de la ville. Le plan de sauvegarde doit déterminer les bâtiments ou groupes de bâtiments à protéger particulièrement, à conserver dans certaines conditions et, dans des circonstances exceptionnelles à détruire. L'état des lieux avant toute intervention sera rigoureusement documenté. Le plan devrait bénéficier de l'adhésion des habitants.

6. Dans l'attente de l'adoption d'un plan de sauvegarde les actions nécessaires à la conservation doivent être prises, comme bien entendu pour la suite, dans le respect des principes et méthodes de la présente Charte, et de la Charte de Venise.

7. La conservation des villes et des quartiers historiques implique un entretien permanent du bâti.

8. Les fonctions nouvelles et les réseaux d'infrastructure exigés par la vie contemporaine doivent être adaptés aux spécificités des villes historiques.

9. L'amélioration de l'habitat doit constituer un des objectifs fondamentaux de la sauvegarde.

10. Au cas où il serait nécessaire d'effectuer des transformations d'immeubles ou d'en construire de nouveaux, toute action devra respecter l'organisation spatiale existante, notamment son parcellaire et son échelle, ainsi que l'imposent la qualité et la

valeur de l'ensemble des constructions existantes. L'introduction d'éléments de caractère contemporain, sous réserve de ne pas nuire à l'harmonie de l'ensemble, peut contribuer à son enrichissement.

11. Il importe de concourir à une meilleure connaissance du passé des villes historiques en favorisant les recherches de l'archéologie urbaine et la présentation appropriée de ses découvertes sans nuire à l'organisation générale du tissu urbain.

12. La circulation des véhicules doit être strictement réglementée à l'intérieur des villes ou des quartiers historiques; les aires de stationnement devront être aménagées de manière à ne pas dégrader leur aspect ni celui de leur environnement.

13. Les grands réseaux routiers, prévus dans le cadre de l'aménagement du territoire, ne doivent pas pénétrer dans les villes historiques mais seulement faciliter le trafic à l'approche de ces villes et en permettre un accès facile.

14. Des mesures préventives contre les catastrophes naturelles et contre toutes les nuisances (notamment les pollutions et vibrations) doivent être prises en faveur des villes historiques, tout aussi bien pour assurer la sauvegarde de leur patrimoine que la sécurité et le bien-être de leurs habitants. Les moyens mis en œuvre pour prévenir ou réparer les effets de toutes calamités doivent être adaptés au caractère spécifique des biens à sauvegarder.

15. En vue d'assurer la participation et l'implication des habitants, une information générale commençant dès

l'âge scolaire doit être mise en œuvre. L'action des associations de sauvegarde doit être favorisée et des mesures financières de nature à faciliter la conservation et la restauration du bâti doivent être prises.

16. La sauvegarde exige que soit organisée une formation spécialisée à l'intention de toutes les professions concernées.